Image not found or type unknown

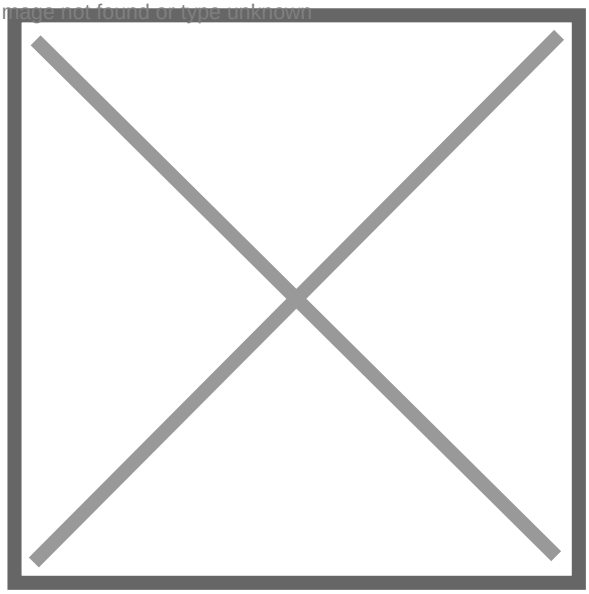

Rajout de ligne téléphonique aux frais de qui ?

Par **lianavan**, le **07/11/2011** à **20:55**

Bonjour,

Ma mère vient d'emménager dans un appartement où la ligne téléphonique n'est pas raccordée, elle n'a pas de tonalité. Elle a contactée un opérateur qui lui a dit que la résidence était saturée de lignes, et qu'elle devait faire venir France Télécom pour qu'ils rajoutent des lignes au boitier, 55€ la ligne, sans être sûre que cela fonctionne.

Je me demandais si cela n'était pas une obligation du syndic de sa résidence, de faire en sorte qu'elle puisse être raccordée correctement à une ligne téléphonique ?

Merci.

Par **chris_ldv**, le **07/11/2011** à **22:25**

Bonjour,

Si le bail fait explicitement référence à la possibilité d'utiliser/d'installer une ligne téléphonique alors les frais que vous évoquez sont à la charge du bailleur, dans le cas contraire les frais sont à la charge du locataire.

Cordialement,

Par **lianavan**, le **09/11/2011** à **21:50**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Apparemment ils ne parlent pas de ça dans son bail. Cela représente une grosse somme 55€ la ligne, d'autant plus si elle doit en faire rajouter plusieurs pour avoir le téléphone.

N'y a t'il vraiment aucun recours ? N'est-ce pas un vice caché ?

Par **mimi493**, le **09/11/2011** à **22:01**

Pourquoi plusieurs ?

Par **lianavan**, le **09/11/2011** à **22:59**

Ce qu'ils lui ont dit : "il n'est pas sûr qu'une seule nouvelle ligne suffise", ça ressemble à : "vous allez payer pour tous ceux qui n'ont pas de ligne, jusqu'à ce que l'on tombe sur la ligne de votre appartement".

Par **mimi493**, le **10/11/2011** à **01:47**

non

Par **lianavan**, le **10/11/2011** à **14:26**

Non ?

Ca reste vague par rapport à ce qu'ils ont dit, et à chaque fois que j'ai dit "ok" à une proposition vague de ce genre de personne, c'est une erreur...

Par **mimi493**, le **10/11/2011** à **16:28**

Pour avoir le téléphone et l'internet, une seule ligne suffit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **lianavan**, le **11/11/2011** à **02:30**

D'accord je transmet.

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés